



CdRV – Bourse postdoctorale

Date limite :

Dépôt de la demande : **15 septembre 2019**

PRINCIPES DIRECTEURS

Le CdRV appuie ses chercheurs en mettant à leur disposition une bourse dans le but d'attirer de nouveaux stagiaires postdoctoraux. Le financement est d'une durée d'un an afin de permettre au stagiaire postdoctoral de se présenter aux concours réguliers des organismes provinciaux et nationaux pour l'année subséquente de l'obtention de sa bourse. La bourse sera attribuée selon l'excellence du dossier à la suite d'une évaluation par un comité. Les résultats seront annoncés au plus tard à la fin octobre 2019.

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

- Les travaux de recherche doivent être en lien avec la thématique du vieillissement;
- Le stagiaire postdoctoral doit être recruté et dirigé par un chercheur régulier du CdRV;
- Le programme s'adresse aux **nouveaux** stagiaires postdoctoraux uniquement, le candidat doit être inscrit comme stagiaire postdoctoral au CdRV au plus tôt le 1^{er} avril 2019;
- Le stagiaire doit être inscrit au plus tard le 31 mars 2020 comme stagiaire postdoctoral à l'Université de Sherbrooke (preuve à fournir par le candidat) et au registre du CdRV.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Le stagiaire postdoctoral doit avoir obtenu son doctorat dans une université autre que l'Université de Sherbrooke.
- L'étudiant étranger doit faire une demande de visa deux semaines après la réception de la lettre d'acceptation et être domicilié au Québec au moment de recevoir la bourse (preuve à fournir par le candidat).

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES BOURSES

Le montant de la bourse postdoctoral est de 20 000 \$ pour un an (**doit être comblé à 30 000 \$ par la directrice ou le directeur de recherche**).

Le programme couvre la période de 12 mois suivant l'entrée en fonction. Si le stagiaire postdoctoral détient déjà une bourse pour l'année en cours*, le montant de cette bourse sera déduit du financement accordé par le centre.

* Ne comprend pas les salaires versés par le directeur des travaux à même un fonds de recherche ni les bourses non nominatives.

DOCUMENTS EXIGÉS

Le candidat doit produire un dossier comportant les documents suivants :

- Formulaire de demande de bourse dûment complété (Arial 10) et signé;
- CV commun canadien ou formulaire du CV simplifié du CdRV;
- Relevé de notes officiel émis par le registraire pour le doctorat et la maîtrise;
- Preuve d'attribution des bourses reçues au cours des trois dernières années;
- Accusé de réception des articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication;
- Lettre de motivation du directeur ou de la directrice de recherche expliquant la valeur ajoutée du candidat dans son équipe.

Note importante : les documents doivent nous parvenir par le candidat (non pas par le chercheur)

ÉVALUATION DE LA DEMANDE ET ATTRIBUTION DES BOURSES

Ces bourses seront attribuées selon l'excellence du dossier à la suite d'une évaluation par un comité. **Les dossiers incomplets ou ne respectant pas la police Arial 10 et les espaces réservés ne seront pas évalués.** Un Comité « ad hoc » sera nommé par l'adjointe scientifique du CdRV après réception des demandes. Le comité est composé de l'adjointe scientifique du CdRV, ainsi que d'un maximum de trois chercheurs du CdRV de façon à assurer une représentation des différents domaines de recherche.

Critères d'évaluation (/120):

Dossier universitaire	95
- Excellence (durée des études et moyenne académique)	30
- Bourses obtenues lors des études graduées par un organisme arbitré par les pairs	20
- Prix et distinctions reçus	5
- Publications en tenant compte du domaine de la recherche	10
- Impact/Qualité des journaux	10
- Présentations dans des congrès nationaux (+) et internationaux (++)	10
- Aptitudes et expériences pertinentes à la recherche	10
Projet de recherche	25
- Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances	5
- Cohérence de la méthodologie et faisabilité du projet	5
- Apport clair à la recherche sur le vieillissement	5
- Valeur ajoutée du projet à la programmation du chercheur ou du laboratoire	10

ENGAGEMENT DU BOURSIER OU DE LA BOURSIÈRE

En acceptant la bourse, le ou la candidate s'engage à :

- Déclarer les bourses obtenues;
- Présenter ses travaux de recherche lors des activités scientifiques du CdRV (Journée scientifique ou autres);
- Mentionner le CdRV dans ses publications et lors de présentations orales ou par affiches;
- Soumettre sa candidature à des concours d'organismes externes au cours de la première année de la bourse;
- Soumettre comme rapport une copie de soumission aux concours de bourses d'organismes subventionnaires externes choisis.

SOUSSION DES DEMANDES

Le candidat doit acheminer son dossier de candidature par courrier électronique

au plus tard le 15 septembre 2019 à minuit

à : direction-cdrv@usherbrooke.ca.

(S.V.P. mentionnez dans l'objet : « Programme de bourse postdoctorale 2019-2020 - Automne »)